

DROITS DE DIFFUSION - TARIFS

BARS À AMBIANCE MUSICALE



DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes Règles générales d'autorisation et de tarification s'appliquent aux diffusions musicales données dans les établissements dont la recette principale est constituée par la vente de consommations, comportant éventuellement une partie restauration (sans piste de danse, ni danse, ne donnant pas de représentation à l'intention d'un public venant dans le but d'y assister), pour lesquels la musique est un élément accessoire dans leur activité mais constitue une composante essentielle du concept, de la thématique, de l'environnement ou du décor.

Ces établissements :

- procèdent essentiellement ou uniquement à des exécutions de **musique vivante non attractive** avec le concours d'un ou plusieurs musiciens,
- ou diffusent principalement ou exclusivement de la musique enregistrée et, dans ce cas, présentent **l'un au moins** des critères suivants :
 - diffusions musicales avec programmation (*sélection d'œuvres correspondant à un répertoire typique, à un thème, à un genre ou à une époque*), enchaînements assurés à l'aide d'un matériel de sonorisation approprié (*utilisation de supports enregistrés ou fichiers numériques conçus à cet effet, CD, DVD, MP3, et/ou d'appareils du type platine*), annonces (*titres des œuvres, commentaires ou messages divers*) ;
 - appel à des audiovisuels musicaux tels que vidéomusiques ou vidéoclips sur supports enregistrés ou fichiers numériques et/ou programmes diffusés par des chaînes de télévision locales, nationales ou internationales dès lors qu'il s'agit de chaînes thématiques musicales ou de chaînes généralistes à dominante musicale ou encore d'émissions à caractère exclusivement musical quelle que soit la chaîne qui en assure la diffusion ;
 - équipement audiovisuel particularisé avec moniteurs et/ou écran de projection ou mur d'images (*un mur d'images est un mur de taille variable, composé de plusieurs écrans accolés les uns aux autres, sur lequel l'image vidéo, commandée par un ordinateur, est décomposée, multipliée ou agrandie à volonté*) ;
 - publicité par laquelle l'exploitant met en évidence l'existence de diffusions musicales dans son établissement.

CADRE LÉGAL

L'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle dispose que la diffusion d'une œuvre nécessite l'autorisation préalable et écrite de l'auteur. Toute diffusion d'une œuvre appartenant au répertoire de la Sacem doit donc être déclarée préalablement et faire l'objet de la signature d'un contrat général de représentation suivant les dispositions de l'article L. 132-18 du Code de la Propriété Intellectuelle.

- **Tarif général** : Tarif applicable à l'exploitant qui n'a pas procédé à la déclaration préalable des diffusions musicales données par lui, notamment par l'envoi d'une demande d'autorisation complétée ou une déclaration en ligne sur le site www.sacem.fr, et n'a pas conclu, dans les quinze jours calendaires suivant la date de sa présentation, le Contrat général de représentation l'autorisant à procéder à ces diffusions musicales.
- **Tarif réduit** : Tarif applicable à l'exploitant qui a procédé à la déclaration préalable des diffusions musicales données par lui, notamment par l'envoi d'une demande d'autorisation complétée ou une déclaration en ligne sur le site www.sacem.fr, et a conclu, dans les quinze jours calendaires suivant la date de sa présentation, le Contrat général de représentation l'autorisant à procéder à ces diffusions musicales. Il se traduit par une réduction de 20% sur le Tarif Général.

TARIFICATION

1. Définitions

- **Prix de la consommation type** : prix toutes taxes comprises, service inclus, de la **consommation-type servie sur table**, choisie obligatoirement au sein de la liste suivante :
 - cocktail sans alcool,
 - cocktail avec alcool,
 - bière,
 - whisky,
 - champagne.

Si la consommation-type présente plusieurs tarifs, c'est la moyenne de ces prix qui est retenue.

S'il n'existe pas véritablement de consommation-type, c'est la moyenne des prix entre la moins chère et la plus chère des deux consommations les plus vendues, choisies parmi les cinq consommations de la liste ci-dessus, qui est retenue.

- **Contenance de l'établissement** : nombre total des places assises de chaque salle de consommation bénéficiant des diffusions musicales, y compris les sièges éventuellement installés au bar.
 - **Terrasses**

Lorsqu'un établissement comporte une terrasse en plein air sonorisée au moyen de haut-parleurs ou bénéficiant de la prestation de musiciens, il est également tenu compte, pendant la période d'exploitation de cette terrasse, de son nombre total de places assises, sous réserve que les diffusions musicales qui y sont données répondent à la définition énoncée dans la partie *Domaine d'application* ci-dessus.

- **Établissements ne comportant pas de places assises**

Dans le cas d'un établissement ne comportant aucune place assise, ni en salle, ni au bar ou dans lequel le nombre de places assises n'est pas significatif (établissement vaste avec quelques places assises), la contenance est calculée par référence à la superficie de la salle sonorisée - déduction faite des aménagements fixes (exemple : bar) - en retenant une place par m².

- **Établissements comportant plusieurs salles de consommation**

Il convient de retenir le nombre total des places assises des différentes salles de consommation sonorisées au moyen de haut-parleurs ou bénéficiant de la prestation de musiciens, sous réserve que les diffusions musicales données dans chacune d'elles répondent à la définition énoncée dans la partie *Domaine d'application* ci-dessus.

2. Tarification

2.1 Détermination

Le montant des droits d'auteur s'applique que les diffusions soient données à l'aide d'un support quelconque (*radio, télévision, CD, DVD, MP3...*) et/ou avec le concours d'artistes interprètes, chanteurs, musiciens.

Le montant des droits d'auteur est fonction :

- du prix de la consommation-type vendue dans l'établissement,
- de la contenance de l'établissement,

- de la durée des diffusions musicale

FORFAIT MENSUEL EN EUROS HT

NOMBRE DE PLACES	PRIX DE LA CONSOMMATION TYPE									
	jusqu'à 3,05 €		jusqu'à 3,81 €		jusqu'à 4,57 €		jusqu'à 5,34 €		jusqu'à 6,10 €	
	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit
jusqu'à 10 places	38,11	30,49	47,64	38,11	57,16	45,73	66,70	53,36	76,23	60,98
de 11 à 20 places	68,60	54,88	85,75	68,60	102,90	82,32	120,05	96,04	137,20	109,76
de 21 à 30 places	102,90	82,32	128,63	102,90	154,35	123,48	180,08	144,06	205,80	164,64
de 31 à 40 places	137,20	109,76	171,50	137,20	205,80	164,64	240,11	192,09	274,41	219,53
de 41 à 50 places	171,50	137,20	214,39	171,51	257,26	205,81	300,14	240,11	343,01	274,41
de 51 à 60 places	205,80	164,64	257,26	205,81	308,71	246,97	360,16	288,13	411,61	329,29
de 61 à 70 places	240,11	192,09	300,14	240,11	360,16	288,13	420,19	336,15	480,21	384,17
de 71 à 80 places	274,41	219,53	343,01	274,41	411,61	329,29	480,21	384,17	548,81	439,05
de 81 à 90 places	291,56	233,25	364,54	291,63	437,34	349,87	510,33	408,26	583,11	466,49
de 91 à 100 places	323,95	259,16	404,94	323,95	485,93	388,74	566,93	453,54	647,91	518,33
de 101 à 110 places	356,35	285,08	445,54	356,43	534,53	427,62	623,71	498,97	712,70	570,16
de 111 à 120 places	388,75	311,00	485,93	388,74	583,11	466,49	680,30	544,24	777,49	621,99
de 121 à 130 places	421,14	336,91	526,53	421,22	631,71	505,37	737,09	589,67	842,28	673,82
de 131 à 140 places	453,54	362,83	566,93	453,54	680,30	544,24	793,69	634,95	907,08	725,66
de 141 à 150 places	485,93	388,74	607,51	486,01	728,90	583,12	850,48	680,38	971,86	777,49
de 151 à 160 et de 161 à 170 places	518,33	414,66	647,91	518,33	777,49	621,99	907,08	725,66	1 036,65	829,32
de 171 à 180 places	548,81	439,05	686,03	548,82	823,23	658,58	960,43	768,34	1 097,64	878,11
de 181 à 190 places	579,31	463,45	724,14	579,31	868,96	695,17	1 013,79	811,03	1 158,61	926,89
de 191 à 200 places	609,80	487,84	762,25	609,80	914,70	731,76	1 067,14	853,71	1 219,59	975,67
de 201 à 210 places	640,29	512,23	800,36	640,29	960,43	768,34	1 120,50	896,40	1 280,58	1 024,46
de 211 à 220 places	670,78	536,62	838,48	670,78	1 006,16	804,93	1 173,86	939,09	1 341,55	1 073,24
de 221 à 230 places	701,26	561,01	876,59	701,27	1 051,90	841,52	1 227,21	981,77	1 402,53	1 122,02

Diffuseurs permanents

Règles générales d'autorisation et de tarification – Bars à Ambiance Musicale

Validité
du 01/01/2021
au 31/12/2021

FORFAIT MENSUEL EN EUROS HT

NOMBRE DE PLACES	PRIX DE LA CONSOMMATION TYPE									
	jusqu'à 6,86 €		jusqu'à 7,62 €		jusqu'à 8,38 €		jusqu'à 9,15 €		jusqu'à 9,91 €	
	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit
jusqu'à 10 places	85,75	68,60	95,28	76,22	104,81	83,85	114,34	91,47	123,86	99,09
de 11 à 20 places	154,35	123,48	171,50	137,20	188,65	150,92	205,80	164,64	222,96	178,37
de 21 à 30 places	231,54	185,23	257,26	205,81	282,99	226,39	308,71	246,97	334,44	267,55
de 31 à 40 places	308,71	246,97	343,01	274,41	377,31	301,85	411,61	329,29	445,91	356,73
de 41 à 50 places	385,89	308,71	428,76	343,01	471,64	377,31	514,51	411,61	557,39	445,91
de 51 à 60 places	463,06	370,45	514,51	411,61	565,96	452,77	617,41	493,93	668,88	535,10
de 61 à 70 places	540,24	432,19	600,26	480,21	660,30	528,24	720,33	576,26	780,35	624,28
de 71 à 80 places	617,41	493,93	686,03	548,82	754,63	603,70	823,23	658,58	891,83	713,46
de 81 à 90 places	656,10	524,88	728,90	583,12	801,89	641,51	874,68	699,74	947,66	758,13
de 91 à 100 places	728,90	583,12	809,89	647,91	890,88	712,70	971,86	777,49	1 052,85	842,28
de 101 à 110 places	801,89	641,51	890,88	712,70	980,06	784,05	1 069,05	855,24	1 158,24	926,59
de 111 à 120 places	874,68	699,74	971,86	777,49	1 069,05	855,24	1 166,24	932,99	1 263,43	1 010,74
de 121 à 130 places	947,66	758,13	1 052,85	842,28	1 158,24	926,59	1 263,43	1 010,74	1 368,80	1 095,04
de 131 à 140 places	1 020,45	816,36	1 133,84	907,07	1 247,23	997,78	1 360,61	1 088,49	1 473,99	1 179,19
de 141 à 150 places	1 093,44	874,75	1 214,83	971,86	1 336,40	1 069,12	1 457,79	1 166,23	1 579,38	1 263,50
de 151 à 160 et de 161 à 170 places	1 166,24	932,99	1 295,81	1 036,65	1 425,40	1 140,32	1 554,98	1 243,98	1 684,56	1 347,65
de 171 à 180 places	1 234,84	987,87	1 372,04	1 097,63	1 509,25	1 207,40	1 646,45	1 317,16	1 783,65	1 426,92
de 181 à 190 places	1 303,44	1 042,75	1 448,26	1 158,61	1 593,09	1 274,47	1 737,93	1 390,34	1 882,75	1 506,20
de 191 à 200 places	1 372,04	1 097,63	1 524,49	1 219,59	1 676,94	1 341,55	1 829,39	1 463,51	1 981,84	1 585,47
de 201 à 210 places	1 440,64	1 152,51	1 600,71	1 280,57	1 760,79	1 408,63	1 920,86	1 536,69	2 080,93	1 664,74
de 211 à 220 places	1 509,25	1 207,40	1 676,94	1 341,55	1 844,64	1 475,71	2 012,33	1 609,86	2 180,03	1 744,02

Diffuseurs permanents

Droits de diffusion - Tarifs – Bars à Ambiance Musicale

Validité
du 01/01/2021
au 31/12/2021

de 221 à 230 places	1 577,85	1 262,28	1 753,16	1 402,53	1 928,48	1 542,78	2 103,80	1 683,04	2 279,11	1 823,29
---------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Diffuseurs permanents

Droits de diffusion - Tarifs – Bars à Ambiance Musicale

Validité
du 01/01/2021
au 31/12/2021

FORFAIT MENSUEL EN EUROS HT								
NOMBRE DE PLACES	PRIX DE LA CONSOMMATION TYPE							
	jusqu'à 10,67 €		jusqu'à 11,43 €		jusqu'à 12,20 €		jusqu'à 12,96 €	
	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit
jusqu'à 10 places	133,39	106,71	142,93	114,34	152,45	121,96	161,98	129,58
de 11 à 20 places	240,11	192,09	257,26	205,81	274,41	219,53	291,56	233,25
de 21 à 30 places	360,16	288,13	385,89	308,71	411,61	329,29	437,34	349,87
de 31 à 40 places	480,21	384,17	514,51	411,61	548,81	439,05	583,11	466,49
de 41 à 50 places	600,26	480,21	643,15	514,52	686,03	548,82	728,90	583,12
de 51 à 60 places	720,33	576,26	771,78	617,42	823,23	658,58	874,68	699,74
de 61 à 70 places	840,38	672,30	900,40	720,32	960,43	768,34	1 020,45	816,36
de 71 à 80 places	960,43	768,34	1 029,03	823,22	1 097,64	878,11	1 166,24	932,99
de 81 à 90 places	1 020,45	816,36	1 093,44	874,75	1 166,24	932,99	1 239,23	991,38
de 91 à 100 places	1 133,84	907,07	1 214,83	971,86	1 295,81	1 036,65	1 376,80	1 101,44
de 101 à 110 places	1 247,23	997,78	1 336,40	1 069,12	1 425,40	1 140,32	1 514,58	1 211,66
de 111 à 120 places	1 360,61	1 088,49	1 457,79	1 166,23	1 554,98	1 243,98	1 652,16	1 321,73
de 121 à 130 places	1 473,99	1 179,19	1 579,38	1 263,50	1 684,56	1 347,65	1 789,94	1 431,95
de 131 à 140 places	1 587,38	1 269,90	1 700,76	1 360,61	1 814,14	1 451,31	1 927,53	1 542,02
de 141 à 150 places	1 700,76	1 360,61	1 822,34	1 457,87	1 943,73	1 554,98	2 065,30	1 652,24
de 151 à 160 et de 161 à 170 places	1 814,14	1 451,31	1 943,73	1 554,98	2 073,31	1 658,65	2 202,89	1 762,31
de 171 à 180 places	1 920,86	1 536,69	2 058,06	1 646,45	2 195,26	1 756,21	2 332,48	1 865,98
de 181 à 190 places	2 027,58	1 622,06	2 172,40	1 737,92	2 317,23	1 853,78	2 462,05	1 969,64
de 191 à 200 places	2 134,29	1 707,43	2 286,74	1 829,39	2 439,19	1 951,35	2 591,64	2 073,31
de 201 à 210 places	2 241,00	1 792,80	2 401,08	1 920,86	2 561,14	2 048,91	2 721,21	2 176,97
de 211 à 220 places	2 347,71	1 878,17	2 515,41	2 012,33	2 683,10	2 146,48	2 850,80	2 280,64
de 221 à 230 places	2 454,43	1 963,54	2 629,75	2 103,80	2 805,06	2 244,05	2 980,38	2 384,30

Diffuseurs permanents

Droits de diffusion - Tarifs – Bars à Ambiance Musicale

Validité
du 01/01/2021
au 31/12/2021

2.2 Dispositions complémentaires

- **Durée des diffusions musicales** : si l'autorisation sollicitée concerne une période d'exploitation limitée à quelques jours par semaine, les droits d'auteur sont calculés comme suit :

- établissement ouvrant 1 jour par semaine.....	25 % du tarif mensuel
- établissement ouvrant 2 jours par semaine.....	33 % du tarif mensuel
- établissement ouvrant 3 jours par semaine.....	50 % du tarif mensuel
- établissement ouvrant 4 jours par semaine.....	66 % du tarif mensuel
- établissement ouvrant 5 jours ou plus par semaine	100 % du tarif mensuel

- **Etablissements de plus de 230 places** : le barème comportant des tranches de 10 places, arrondir à la dizaine supérieure, et effectuer une règle de 3 :

$$\frac{\text{Forfait pour 230 places} \times \text{nombre de places}}{230 \text{ places}}$$

- **Consommation-type de plus de 12,96€** : le barème comportant des tranches de 0,76 €, aux 0,76 € supérieurs, et effectuer une règle de 3 :

$$\frac{\text{Forfait pour 12,96 €} \times \text{prix de la consommation-type}}{12,96 \text{ €}}$$

RÉDUCTIONS

Le titulaire de l'autorisation peut bénéficier d'une réduction au titre de l'adhésion à un organisme signataire d'un Accord de partenariat avec la Sacem dont le périmètre inclut le présent barème.

SPRÉ

Au titre de la Rémunération Équitable, la Spré, Société pour la Perception de la Rémunération Équitable, reverse aux artistes-interprètes et aux producteurs les sommes réglées par les établissements diffusant des œuvres musicales via un support enregistré. La Spré a mandaté la Sacem pour collecter la Rémunération Équitable auprès des lieux sonorisés et des organisateurs d'évènements occasionnels.

La Spré collecte directement la rémunération équitable auprès des Bars à ambiance musicale.

Nous vous rappelons que dans le cadre de ces activités, vous devez impérativement contacter la Spré pour payer la Rémunération Équitable (www.spre.fr).